



Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N° 2015-02

Assemblée Plénière du 10 novembre 2015

Avis du Comité de Bassin sur l'inventaire des zones humides de la Martinique

oo0oo

Mise à jour de l'inventaire, évolution temporelle des zones humides et préconisations générales de gestion Présentation des scénarios A - B - C

L'An Deux Mille Quinze et le **mardi 10 novembre à 9h00** s'est tenue au Conseil Régional à la salle Camille DARSIÈRES, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique, **sous la présidence de M. Daniel CHOMET, son Président.**

M. Daniel CHOMET	Président du Comité de Bassin Représentant la Région
M. Garcin MALSA	Représentant le Département
M. Christian PALIN	Désigné par l'Association des Maires
M. Arnaud RENÉ-CORAIL	Désigné par l'Association des Maires
M. Alex PAVIOT	Représentant des usagers Chambre d'Agriculture
M. Jean-Marc AMPIGNY	Représentant des usagers Chambre de Commerce et d'Industrie (pouvoir)
M. Charles AGATHE	Représentant des usagers Pêche maritime
M. Maurice MONTÉZUME	Représentant des usagers Pêche en eau douce
Mme Véronique PAMPHILE	Représentant des usagers Association de protection de l'environnement
Présents : Mme Marie-Jeanne TOULON	Représentant des usagers Association de protection de l'environnement
Mme Denise Emma MARIE	Personnalités désignées par le Préfet Représentant les milieux socio-professionnels
M. Jean-Louis VERNIER	Représentant le Préfet
M. Benjamin ESPÉRANCE	Représentant la DEAL (1 ^{er} siège)
M. Christophe GROS	Représentant la DEAL (2 ^{ème} siège)
M. Jean-Pierre ALLENOU	Représentant le Délégué Antilles de l'IFREMER
M. Le Directeur Régional des Finances Publiques	Pouvoir à la Direction de la Mer
M. Benoît LOUSSIER	Représentant le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Mme Karine HO CAN SUING	Représentant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
M. Hervé MOUSSARON	Représentant le Directeur de la Mer

Absents : Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS, M. José MAURICE, M. Raphaël SÉMINOR,
M. Félix ISMAIN, M. Pierre SAMOT, M. Antoine VÉDÉRINE, M. Fortuné ROSETTE,
M. Marcelin NADEAU, M. Jean-Marc AMPIGNY, M. Thierry LAUZÉA, M. Alex LABONNE,
M. Étienne du COUEDIC, M. Pascal SAFFACHE, Mme Anne-Lise TAÏLAMÉ.

Mme Jeanne DEFOI

M. Loïc MANGEOT

Office de l'Eau

Mme Gaëlle HIÉLARD

M. Jean ROGISTER

Observatoire de l'Eau

Mme Éliane MOULY

Mme Isabelle BARNÉRIAS

DEAL

M. Denis ETIENNE

Mme Marie-France BERTOME

Assistent : Mme Valéry VEILLEUR

Conseil Général

Mme Lydie DIONE-LARGEN

Mme Danielle MARIE-LOUISE

M. Ludovic LOUIS

M. Léo ROUDIL

CAP NORD

Contrat de rivière du Galion

M. Norbert MONSTIN

M. François BARBIER

Mme Julie WEISS

ASCONIT CONSULTANTS

M. Florian LABADIE

PARETO ECOCONSULTANT

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.213-1 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux Comités de Bassin et Offices De l'Eau des Départements d'Outre-Mer,

Considérant la loi N°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant l'article L-211-1 du code de l'environnement sur les zones humides,

Considérant la présentation des résultats de l'étude d'inventaire des zones humides et le cas particulier des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) en plénière du Comité de Bassin du 24 juin 2015,
Une hiérarchisation de cet inventaire a permis de classer ces zones humides selon **trois (3) scénarios** proposés dans le cadre de la révision du SDAGE, pour le classement en ZHIEP :

- ➔ **Scénario A** : 2346 ha et 488 ZHIEP
- ➔ **Scénario B** : 2578 ha et 579 ZHIEP
- ➔ **Scénario C** : 2625 ha et 679 ZHIEP

Considérant la présentation en sa séance de ce jour pour le choix du scénario par Comité de Bassin : il a été acté ce qui suit :

- **Scénario B** : 2578 ha et 579 ZHIEP : **12 voix**
- **Scénario C** : 2625 ha et 679 ZHIEP : 06 voix
01 abstention.

Considérant les résultats des votes des membres votants,

Le Comité de Bassin, à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE

Article 1 : Le Comité de Bassin émet un avis favorable pour le scénario B de l'étude d'inventaire des zones humides et le cas particulier des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 10 novembre 2015.

Fait à Fort-de-France, le **18 NOV. 2015**

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET